N° 172 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mercredi 3 Juin 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 26.
TOURCOING, 4 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 17)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

La langue de feu

Donc, en ce lendemain de Pentecôte, les ministres étaient rassemblés pour s'occuper de la chose publique, quand soudain ils virent une langue, comme de feu, descendre et se poser sur la tête du Président du Conseil. Aussitôt ce dernier fut rempli du Saint-Esprit (lequel, très surmené le dimanche dans les églises, n'avait pu arriver place Beauvau que le lundi), et il tint à peu près, à ses collègues, le langage suivant :

— « Mes chers Amis, vous n'êtes pas sans ignorer que le paquebot « Suffrage-Universel », celui qui relie le cap de la Démagogie aux terres mystérieuses et lointaines de la Cité Future, a débarqué dans le port du Palais-Bourbon, une centaine de collectivistes indésirables qui, assurément, doivent être des anthropophages, car leur premier soin fut de m'inviter à saboter notre puissance militaire et à donner ainsi les Français en pâture aux Allemands. Ministre des Affaires Etrangères, responsable devant l'Histoire, je ne puis ni ne veux engager mon pays dans la voie de l'abdication. Je m'en vais et je vous invite à en faire autant. »

Certes, la note communiquée à la presse exprimait ces choses en un langage à la fois plus diplomatique et moins évangélique, mais il n'en reste pas moins vrai que la raison de la retraite de M. Doumergue est bien celle-là : le président du Conseil s'en va parce que sachant le prix de l'appui collectiviste, il juge indigne de lui de le payer, car enfin si l'ex-président du Conseil avait été sûr de trouver à son extrême-gauche un parti de gouvernement résolu à organiser la démocratie dans l'ordre, à aimer la patrie et à gérer sagement nos finances, il serait certainement resté.

Une retraite, malheureusement, n'est qu'une solution négative et c'est d'une solution positive dont nous eurions surtout besoin. Déjà — et avant même que le Président de la République n'ait appris la démission de M. Doumergue de la bouche de M. Doumergue — on a parlé d'un Cabinet Viviani et on a assuré que ce dernier, qui est, paraît-il, un des meilleurs amis de M. Poincaré, constituerait un ministère aussi franchement décidé à réaliser les réformes nécessaires qu'à appliquer loyalement la loi militaire. Il y a là les éléments d'une réconciliation possible des républicains, réconciliation que nous souhaitons, pour notre part, de tout cœur.

Mais ne nous emballons pas et méfions-nous des combinaisons séduisantes qui « sortent » trop tôt. Il faut neuf mois pour faire un enfant et au moins quelques jours pour constituer un ministère. Il est vrai que l'Esprit-Saint ayant joué un rôle dans la mort de l'ancien Cabinet, pourrait bien intervenir également dans la naissance du nouveau...

MARTIN-MAMY.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ET LA PRESSE

Le Temps (Editorial) :

Pour éclairer son choix dans la formation du futur cabinet, M. le Président de la République aura donc — faute d'un débat parlementaire que sa correction eut, à coup sûr, souhaité — une série d'indications importantes : l'exemple de M. Gaston Doumergue ; sa fidélité à l'exécution loyale de la loi de trois ans ; fidélité rendue plus ferme, fortifiée contre tous les sophismes par cinq mois de présence au ministère des affaires étrangères ; enfin, les scrutins très significatifs de la Chambre des députés au cours de sa première séance. Et non seulement toutes ces indications serviront à guider M. le Président de la République ; mais, de plus, les hommes sur qui son choix se portera, quelle que soit leur nuance et quelles qu'aient été leurs idées préconcues, ne pourront pas ne pas tenir compte des patriotiques suggestions qui résultent des premiers mouvements de la Chambre elle-même et des vœux incontestables du pays.

L'Action (M. Henry Bérenger) :

D'aussi mirifiques résultats dès la première séance ont tout au moins l'avantage d'expliquer la précipitation avec laquelle M. Doumergue s'est défilé devant ses troupes au lieu de défiler devant elles comme il aurait convenu à un général victorieux.

Ils ont encore cet autre avantage de fournir à M. le Président de la République d'excellentes indications sur la formation d'un nouveau Gouvernement.

M. Clémenceau a non seulement voté la loi de trois ans. Il l'a proposée comme membre du Cabinet Barthou.

De l'Événement (Editoriel) :

Il ne servirait à rien de récriminer : si délicate que doive être la tâche du successeur de M. Doumergue, il ne semble cependant pas que celui-ci doive se heurter à d'insurmontables difficultés. Il peut paraître prématuré de prononcer un nom propre, puisque le Président de la République n'est pas encore officiellement avisé de la démission du cabinet ; cependant, un nom est déjà particulièrement cité, et il est permis de croire qu'en effet M. Poincaré fera appel au concours de M. Viviani. Disons-le tout de suite, le ministre actuel de l'Instruction publique est fait pour inspirer confiance à la majorité républicaine.

De la République Française (M. Frédéric Clément) :

Le Chambre nouvelle vient de faire son entrée. Les députés s'abordent. Que se disent-ils ? Ceci : « M. Doumergue, président du conseil, a donné sa démission. M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, est chargé de constituer le cabinet. » Vraiment M. Doumergue a donné sa démission ? A qui ? M. Viviani est chargé de constituer le cabinet ? Par qui ? Cela n'est pourtant pas par le Président de la République, puisqu'il est en Bretagne. Ces décisions capitales paraissent avoir été concertées dans un conseil des ministres tenu hier matin. Sous la présidence de qui ? Assurément pas sous celle de M. Poincaré, puisque les journaux nous rapportent qu'à le même heure il était à Rennes, occupé à haranguer les sociétés de gymnastique. Alors que se passe-t-il ? Est-ce que la Constitution, comme le café de Mme Dubarry, aurait fiché le camp

L'Humanité (M. Jean Jaurès) :

Le programme républicain semble-t-il donc à M. Doumergue trop difficile à réaliser, on bien n'a-t-il pas eu le courage de débarquer une partie de ses ministres ?

Toutes ces incertitudes et obscurités ne coupriment pas le vote précis émis par des groupes de gauche. Mais, pendant qu'ils affirmaient ainsi leur volonté de réforme dans l'ordre militaire comme dans l'ordre fiscal, le Président de la République, dans un discours à Rennes, s'engageait à fond pour la loi de trois ans.

M. Viviani, qui est, dit-on, le successeur probable de M. Doumergue, va-t-il endosser la livrée de la politique élyséenne ?

De l'Aurore (M. Maxime Vuilleaume) :

Il est à souhaiter, on doit le dire dès ce premier jour, que la crise puisse être promptement dénouée. Nous n'avons en effet pas de temps à perdre. L'une des raisons mises en avant — et c'était précisément, si notre mémoire ne nous trompe, l'opinion de M. Viviani lui-même — pour le maintien du cabinet, était qu'un changement ministériel aurait pour premier et désastreux effet de retarder encore la solution des questions urgentes qui sont à l'ordre du jour. En tête, et le plus pressante, la question financière, ou plutôt le désordre financier.

De la Libre Parole (Editorial) :

Doumergue s'en va, Doumergue est parti. C'était fatal et il ne pouvait en être autrement. Et quand il explique qu'il démissionnera parce qu'il est triomphant, ce « républicain de gorge » prête à rire.

Il a trop triomphé, en effet. Il a dépassé le but et jamais ne se vérifia l'adage sur la proximité de la roche tarpéienne et du Capitole. Les gens qu'il a fait élire le chassent maintenant à coup de bottes. Leurs exigences l'empêchent de se maintenir au pouvoir, en attendant qu'elles rendent impossible tout gouvernement.

Aucun ministère ne peut vivre s'il ne place les « trois ans » hors d'atteinte et même de discussion. Or, aucun cabinet radical ne sera soutenu par les socialistes s'il ne leur donne des satisfactions sur ce point. Par où l'on voit bien que si le ministère Doumergue meurt, c'est faute de pouvoir vivre.

La Lanterne (Editorial) :

L'heure n'est pas venue de discuter ici les probabilités et les pronostics prématurés. Dans les présentes conjonctures, les personnes nous intéressent infiniment moins que les idées et le sort des programmes. Or, nous ne devons pas nous défendre d'un pessimisme trop justifié.

Le Rappel (M. du Mesnil) :

Le président du conseil, qui avait tenu tête avec tant d'énergie à ses adversaires, n'a pas eu résister à ses amis.

Mis en demeure de modifier sa politique et son Cabinet, il n'a voulu sacrifier ni une idée ni un collègue.....

Si le Parti radical ne parvient pas à former une majorité à la fois sociale et nationale, nous assisterons à des cartels successifs et nous en reviendrons au fléau des ministères fragiles condamnés aux majorités interchangeables.

En attendant, l'ostracisme, cet « enfant irrité de la cité antique », campe sur l'agora.

Tout mal élu dénonce plus mal élu que lui.

Le jeu des excommunications, des proscriptions, des expulsions est commencé.

Comme chantait un philosophe du « Chat Noir » :

Et quand tout l'monde s'en expulsé
Y n'rest'ra plus qu'les anarchistes.

La Petite République (Editoriel) :

Si on abandonnait le pouvoir au moment de la constitution de la nouvelle Chambre M. Doumergue n'a pas permis de dégager dans un large débat de politique générale une majorité stable de gouvernement et de fournir au Président de la République une utile indication pour le dénouement de ce crise ministérielle, les votes émis hier, par l'assemblée issue des scrutins des 26 avril et 10 mai, apportent une indication précise sur la situation politique.

Ceux qui rêvent de reconstituer sur des bases étroites l'ancien « bloc » n'ont pas osé affronter la bataille autour du fauteuil présidentiel. Et M. Deschanel a été élu par une majorité républicaine imposante d'où se sont exclus volontairement les socialistes unifiés.

Chronique documentaire

Les Cours complémentaires

Entre les écoles primaires dont l'enseignement représente un minimum, et les quelques écoles primaires supérieures d'un département, souvent inaccessibles aux enfants qui n'habitant pas les communes où elles existent, fonctionnent les cours complémentaires. Leur origine se trouve dans l'exposé des motifs de la loi de 1833. Guizot y indiquait, en effet, qu'il importait d'assurer la jouissance du degré supérieur de l'instruction primaire à toutes les communes de 6.000 habitants, mais c'est en réalité la loi du 30 octobre 1886 qui leur a donné naissance. Elle stipule que l'enseignement primaire supérieur est donné dans les écoles primaires supérieures et dans les classes d'enseignement primaire supérieur annexées aux écoles élémentaires et dites cours complémentaires. Il importe de remarquer qu'il n'a pas été établi de programme pour ces cours complémentaires ; on en compte aujourd'hui en France et en Algérie 609 pour les garçons et 468 pour les filles, soit en tout 1077 avec 1349 classes et avec un personnel de 1752 instituteurs et institutrices. Ne peuvent être nommés directeurs ou directrices d'une école à laquelle est annexé un cours complémentaire que les instituteurs et institutrices titulaires du brevet supérieur ; il en est de même pour les instituteurs adjoints chargés des cours complémentaires.

LEUR SITUATION

Grâce à la liberté d'allures que leur assure l'absence de tout programme définitif, les cours complémentaires constituent des organismes locaux à caractères propres. Aucune comparaison n'est possible entre des cours complémentaires comme ceux de Nogent-sur-Marne qui ont quatre classes et 186 élèves, de Limoges avec 202 élèves, 6 classes et 7 instituteurs, de Paris, rue des Volontaires, dans le 15e arrondissement, avec 8 classes, 332 élèves, 12 instituteurs et nombre de cours complémentaires ruraux qui comptent 15 à 30 élèves réunis dans une seule classe, sous la direction d'un seul maître.

Partout, cependant on constate le vif souci des réalités ambiantes, une véritable intelligence des besoins locaux, partout ils ont su prendre un certain caractère professionnel, tout en demeurant nettement primaire, car ils n'ont cessé de s'appuyer sur l'école primaire dont ils sont le couronnement, de choisir leurs maîtres parmi les plus distingués de nos instituteurs et de nos institutrices, de recruter leurs élèves parmi l'élite de ceux qui ont obtenu le certificat d'études.

LEUR CLIENTÈLE ET LEUR ROLE

Les cours complémentaires groupent aujourd'hui 34.894 élèves dans les centres où les écoles primaires supérieures de plein exercice, avec leur programme de trois années d'études, ne sauraient fonctionner. Dans cet immense réservoir de forces vives et d'énergies que constitue la démocratie ouvrière et paysanne, ils mettent en évidence les intelligences et les volontés susceptibles de permettre le développement complet de ceux qui en sont doués, ils exercent une sélection qui permet aux parents d'éviter bien des désillusions. Notons en outre que leur développement constitue un premier moyen de lutte contre l'exode rural et la migration vers les villes toujours tentatrices.

Lorsque viendra l'heure d'organiser l'enseignement des adolescents, et la crise de l'apprentissage nous en fera bientôt un impérieux devoir, les cours complémentaires constitueront des centres d'instruction et d'éducation professionnelles, prêts à compléter l'une, à commencer l'autre et l'on est en droit d'espérer qu'à ce moment, à l'action des maîtres d'expériences et de savoir qu'ils possèdent, viendront s'adjoindre, comme en Allemagne, nombre de bonnes volontés compétentes et dévouées.

Actuellement plus de 2000 cantons sont encore dépourvus d'écoles primaires supérieures ou de cours complémentaires ; il importe d'en ériger partout où le besoin s'en fait sentir, de doter les élèves des cours complémentaires de bourses jusqu'ici exclusivement réservées à ceux des écoles primaires supérieures, il faut enfin pour stimuler et récompenser le zèle des maîtres et des maîtresses chargés de cet enseignement leur assurer la jouissance d'indemnités progressives à taux légalement déterminé, indépendantes des allocations qu'ils touchent comme instituteurs, la somme de 200 francs par an qui leur est actuellement allouée étant nettement insuffisante.

BERTAL.

ECHOS

Zut !

C'est en 1816, paraît-il, que, pour la première fois, aurait été lancé ce mot resté toujours si populaire, depuis bientôt un siècle.

Une jeune élève du Conservatoire, classe de piano, avait pris l'habitude d'appeler do, comme on l'appelle d'ailleurs aujourd'hui, la première note de la gamme.

Mais, en ce temps, c'était presque une innovation.

Ce do malencontreux agaçait le professeur. Un jour, exaspéré plus que de coutume :

— Mademoiselle, je vous prie et même vous ordonne de ne plus dire do, dites « ut ».

Et il faisait fortement sonner l'e de la liaison.

— Eh bien ! puisque vous l'exigez, répondit frémissante la jeune élève exaspérée, eh bien, « zut » !

Faisant ainsi, à ce mot, et sans le vouloir certes, le sort célèbre que nous connaissons.

AU SÉNAT

M. Antonin Dubost fait l'éloge funèbre d'Henri Scullfort

La séance de rentrée

Paris, 2 juin.

Le Sénat a effectué sa rentrée cet après-midi et, comme toujours, dans un calme solennel.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Antonin Dubost**, président.

M. Antonin Dubost rappelle au Sénat les deuils qui ont frappé l'assemblée durant les vacances. Elle a perdu MM. Antoine Perrier, Meujan et Scullfort. M. le président retrace éloquemment la carrière de ses collègues, et il est très applaudi.

De M. Antoine Perrier, il dit :

« Parlementaire laborieux et appliqué à ses devoirs, il n'était pas d'obligation de son mandat qu'il ne tînt à accomplir avec une régularité et un soin scrupuleux. Aussi est-il naturel qu'il ait reçu de vous les missions, les honneurs et les distinctions par lesquels vous savez à la fois utiliser et récompenser les meilleurs serviteurs de la chose publique.

« Il fut donc président de nombreuses Commissions, rapporteur d'importants budgets ou projets de lois, président du groupe de l'Union républicaine, vice-président du Sénat. Vers la fin de sa carrière, il reçut un suprême honneur et il lui fut demandé un dernier effort : il devint garde des sceaux et malgré son grand âge, il supporta avec aisance le poids de cette haute fonction. (Très bien ! très bien !)

Parlant de M. Meujan, M. Antonin Dubost s'exprime notamment ainsi :

« M. Meujan a participé d'une manière très active à la politique et aux luttes républicaines de ces trente dernières années. Il intervint souvent à la tribune des deux Assemblées, et tout dernièrement encore, il prenait part à la discussion de la loi électorale. Il était doué d'un esprit trop actif pour s'enfermer dans une spécialité unique.

« Sa culture était d'ailleurs étendue et variée ; il avait sonnu, avec les succès du journaliste, ceux de l'auteur dramatique ; il était aussi un amateur d'art éclairé et curieux des belles choses. Ses amis étaient nombreux ; ils le savaient serviable et fidèle, et tous ses collègues déploreront avec eux sa mort prématurée. (Très bien ! très bien !)

La carrière d'Henri Sculfort

« M. Sculfort, ancien président du Conseil Général du Nord, était sénateur de ce département depuis 1908.

Sa vie parlementaire, tient, hélas, en peu de mots, car la maladie l'assaillit presque aussitôt son arrivée parmi nous et ne lui permit de monter qu'une seule fois à la tribune, où il fit une vive impression.

Un certain nombre d'entre vous ne l'ont pas connu ou n'ont pas eu le temps d'entrer en relations avec lui. Mais ses collègues et ses amis ne me tairont d'ailleurs exagération quand je dirai que Sculfort était un homme d'une vigueur et d'une élévation de pensée exceptionnelles, et qu'il est regrettable qu'il ne soit pas entré plus tôt au Parlement. Il y aurait remarquablement représenté cette puissante région du Nord dont il était l'un des chefs industriels et dont la voix a souvent besoin d'être entendue, car elle est l'un des grands ateliers de notre activité nationale.

Doué d'une haute culture générale, habitué aux grandes directions, familier de toutes les questions économiques, énergique et en même temps républicain de réflexion et de conscience, quel rôle n'aurait-il pas joué si sa force physique eût permis le développement de tant de qualités morales !

Que nos regrets, que nos sympathies sincères soient une compensation à sa famille si cruellement éprouvée ! » (Applaudissements).

Le Sénat s'ajourne *sine die* en laissant à son président le soin de le convoquer en temps utile.

La séance est levée.

La grève des tramways DE MARSEILLE

Marseille, 2 juin.

La grève des tramways, qui a vivement contrarié les promeneurs et excursionnistes pendant les fêtes de la Pentecôte, a provoqué aujourd'hui une véritable perturbation dans la vie économique de Marseille. Beaucoup d'ouvriers et d'employés habitant les banlieues, s'ils ont voulu se rendre à leur travail, ont dû faire à pied un long et fatigant parcours. De nombreuses absences ont été constatées sur les chantiers des quais et dans les grands ateliers.

La compagnie fait bien circuler quelques voitures à l'aide de ses contrôleurs, mais ce service est insignifiant ; jusqu'à présent aucun pourparler n'est engagé et la compagnie assure qu'elle ne peut pas souscrire aux conditions des ouvriers. Pour la seule question des graphiques dont le remaniement réclamé par le personnel lui permettrait de prendre ses repas dans la période de onze heures à deux heures de l'après-midi, la compagnie estime que cette mesure lui imposerait une augmentation d'effectif de 250 hommes. Elle ne peut, sans aller à la faillite, s'imposer cette contribution. Dans ces conditions on se demande comment se terminera ce conflit et on ne peut guère prévoir que l'intervention des pouvoirs publics pour y mettre un terme. En attendant, ce sont les ouvriers, que la cherté des loyers a obligés à rechercher des logements hors la ville, qui sont le plus durement éprouvés par cette grève.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. Doumergue a remis A M. POINCARÉ la démission du Ministère

Un Conseil de cabinet précède le Conseil des Ministres

Paris, 2 juin.

Les ministres ont tenu ce matin, au ministère des affaires étrangères, un nouveau conseil de cabinet, sous la présidence de M. Doumergue. A l'issue de ce conseil, la note suivante a été communiquée à la presse :

« Les ministres se sont réunis hier matin et ce matin en conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

« Celui-ci, au cours des deux réunions, a rappelé à ses collègues les conditions particulières dans lesquelles il avait accepté de prendre le pouvoir au mois de décembre dernier. Les difficultés de la situation politique alors existantes lui en avaient fait un devoir. Tant que ces difficultés ont existé, il ne s'est laissé rebuter par aucune d'elles, soutenu par le sentiment du devoir républicain qui s'imposait, et par la collaboration loyale, confiante et dévouée de tous ses collègues.

« Il s'agissait de faire cesser la confusion des partis, de mettre fin aux équivoques d'une politique qui trouvait ses plus chaudes défenseurs à droite, d'en formuler et d'en pratiquer une autre qui pût réaliser l'union à gauche, de donner confiance au pays républicain et de permettre ainsi au suffrage universel de se prononcer clairement lors de la prochaine consultation électorale.

« Ce programme a été accompli. Une majorité de gauche fortement accrue est arrivée dans la nouvelle Chambre. Les équivoques sont dissipées. Aucun doute ne peut exister sur les intentions du pays. Il veut aller à gauche et voir pratiquer une politique qui ne puisse trouver des concours que de ce côté.

« La situation, devenue claire à l'intérieur, est bonne également au dehors. La politique extérieure de la France inspire toute confiance par la droiture de ses intentions.

« Tenant compte de ces faits, M. Gaston Doumergue, en remerciant ses collègues du concours si loyal et si affectueux qu'ils lui ont prêté ainsi que de la confiance sans réserves qu'ils n'ont cessé de lui témoigner, leur a déclaré qu'il considérait que sa tâche et celle du cabinet — tâche nettement définie et limitée par les conditions mêmes dans lesquelles elle avait été assumée — était à son avis terminée et qu'il y avait lieu, en conséquence, de prier monsieur le Président de la République de vouloir bien accepter la démission du cabinet.

« Les collègues de M. Doumergue, notamment M. René Viviani, M. Bienvenu-Martin, M. Raoul Péret, ont fait valoir alors les raisons de politique générale qui leur paraissaient militer contre cette décision, si, par ailleurs, aucune raison de santé n'obligeait M. le président du conseil à se démettre de ses fonctions. Celui-ci, tout en indiquant que ces raisons de santé pouvaient exister, a fait remarquer à ses collègues que ce n'était pas en les invoquant qu'il tenait à justifier sa façon de voir et sa décision, mais uniquement en s'appuyant sur les autres considérations qu'il avait déjà développées.

« Le conseil s'est incliné alors devant ces considérations et les ministres ont très affectueusement remercié M. Gaston Doumergue de la cordiale confiance qu'il leur avait toujours témoignée. »

A L'ÉLYSÉE

A l'issue de cette délibération, le président et les membres du Cabinet se sont allés rendus à l'Elysée et ont remis leur démission au Président de la République qui les a remerciés du concours qu'ils lui avaient prêté et les a priés d'expédier les affaires courantes.

Les consultations de M. Poincaré

Le Président, se conformant à l'usage, a fait ensuite appeler à l'Elysée, pour les consulter sur la situation politique, les présidents des deux Chambres.

M. Antonin Dubost, président du Sénat, est arrivé à l'Elysée à une heure et demie et s'est entretenu longuement avec M. Poincaré. Puis, M. Deschanel, président de la Chambre des députés, s'y est rendu à trois heures.

Ce n'est que demain vraisemblablement que le Président fera appel à l'homme politique sur le concours duquel il compte pour dénouer la crise.

L'opinion en Angleterre.

L'opinion anglaise suit avec anxiété le développement de la crise ministérielle française. Les milieux de parlement se préoccupent guère. Ce qui la préoccupe avant tout, c'est la question du service militaire. Dans l'ensemble, on ne peut croire que le nouveau ministère ose toucher à la loi de trois ans. Le « Times » rappelle ce matin le passage de la lettre de M. Lavisse relative à cette question, et où il prédisait que, même en supposant que le gouvernement fût composé d'hommes hostiles à la loi de trois ans, il n'oserait faire plus que de donner de vagues promesses d'établir un nouveau système à la première occasion, et qu'en attendant la loi serait maintenue. Le « Times » semble croire que c'est en effet la solution la plus probable.

Le « Times » fait remarquer en outre que le Président de la République a une tâche très délicate à accomplir. Il n'est pas facile de comprendre comment peut être constitué le nouveau gouvernement si comment celui-ci pourra résoudre les divers graves problèmes que comportent les difficultés très sérieuses de la situation financière.

A LA CHAMBRE

La vérification des pouvoirs

Paris, 2 juin.

La Chambre ne tient pas de séance publique aujourd'hui. La journée est réservée aux bureaux et à leurs sous-commissions pour la vérification des pouvoirs. L'examen commence par les élections non contestées.

Toutes les élections qui auront été validées aujourd'hui par les bureaux donneront lieu chacune à un rapport sommaire qui sera publié demain matin au « Journal Officiel ».

Ces élections seront à leur tour validées en séance par la Chambre sans débat.

On espère que 300 ou 400 élections seront validées de la sorte demain et après-demain.

Le nombre des élections qui ont donné lieu à des contestations est de 72. Ces élections sont réservées pour un examen ultérieur. Les contestations soulevées sur quelques-unes d'entre elles ne semblent pas sérieuses.

LA FÉDÉRATION DES GAUCHES

Un certain nombre de députés, pour la plupart républicains socialistes, et adhérents en même temps à la Fédération des gauches, parmi lesquels MM. Briand, Millerand, Landry, Lebocucq, Bourdy, Candace, etc., se sont réunis ce matin au Palais-Bourbon pour s'occuper du mode de nomination des grandes commissions. Ces députés ont examiné à ce propos la question de savoir s'il ne conviendrait pas de se constituer en groupe parlementaire pour participer à la nomination des grandes commissions au cas où la Chambre maintiendrait le système existant. Aucune décision n'a été prise jusqu'ici.

LES AUGMENTATIONS DE DÉPENSES

M. Lasies va déposer un projet de résolution réglementaire ayant pour objet de prescrire le scrutin secret pour tous les votes par lesquels la Chambre sera appelée à se prononcer sur les augmentations de dépenses.

Les événements du Mexique

UNE PROTESTATION DES CONSTITUTIONNALISTES

New-York, 2 juin.

La presse américaine a reçu de Durango une note, d'un caractère semi-officiel, adressée par l'état-major du général Carranza, pour protester contre l'attitude observée à l'égard des révolutionnaires par les médiateurs sud-américains :

« On est en droit de s'étonner, lit-on dans ce document, de voir traiter en quantité négligeable le général Carranza, auquel on aurait la prétention d'imposer les conditions de la conférence quelles qu'elles soient. C'est faire trop bon marché, en vérité, de l'œuvre des constitutionnalistes dont le mouvement insurrectionnel avait pour unique objectif d'établir un gouvernement digne d'être reconnu par le monde entier. Si les chemins de fer n'avaient pas été détruits, les révolutionnaires seraient aujourd'hui entrés à Mexico. »

Les signataires de cette note consacrent un général Huerta un passage libellé en termes d'une extrême violence, puisqu'ils disent que le président des fédéraux ne peut plus aspirer « qu'à la guillotine ou à la chaise d'électrocution ».

TRANSPORT DE MUNITIONS

Berlin, 2 juin.

L'amende infligée par le gouvernement américain aux deux navires de la Hamburg-Amerika qui transportaient des munitions au Mexique, provoque des protestations dans la presse allemande.

La direction de la Hamburg-Amerika fait savoir que le gouvernement allemand fera à ce sujet des représentations à Washington, et exprime l'espoir que l'affaire sera réglée à l'amiable.

Une agence particulière croit savoir que les représentations ont déjà eu lieu. L'ambassadeur d'Allemagne aurait déclaré que cette manœuvre de navires dans laite pas le gouvernement américain qui a reconnu depuis longtemps par le [illegible] de Huerta. Toutefois cette [illegible] ne [illegible] il est heureux plus [illegible] le gouvernement Allemand [illegible] pour [illegible] les [illegible] pour [illegible] les [illegible] pour [illegible] les